



Groupement forestier de
Lotbinière Mégantic inc.

Plan d'aménagement forestier

Représentant groupement: Yves Desrosier

418-580-7143

418 424-3444

RECOUPE POSSIBLE VERS 2030 à 2032

VALEUR du BOIS $\pm$ 50K

* CHAMP NOURISSIER (CHEVREUIL, original) Rundop puis SEMENCE

* FAIRE UN LAC (demande conseil à Yves Desrosier)

IDENTIFICATION DU PRODUCTEUR

NOM:	[REDACTED]
ADRESSE:	[REDACTED]
VILLE:	[REDACTED]
	[REDACTED]
REPRÉSENTANT AUTORISÉ:	[REDACTED]
TÉL:	[REDACTED]
NO PRODUCTEUR:	[REDACTED]

PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER

Groupeement Agro-Forestier Lotbinière-Mégantic Inc. 2622 rue St-Pierre,
Sainte-Agathe de Lotbinière, Québec, G0S 2A0. 418-599-2828



Le Groupeement
Agro-Forestier
Lotbinière-Mégantic Inc.

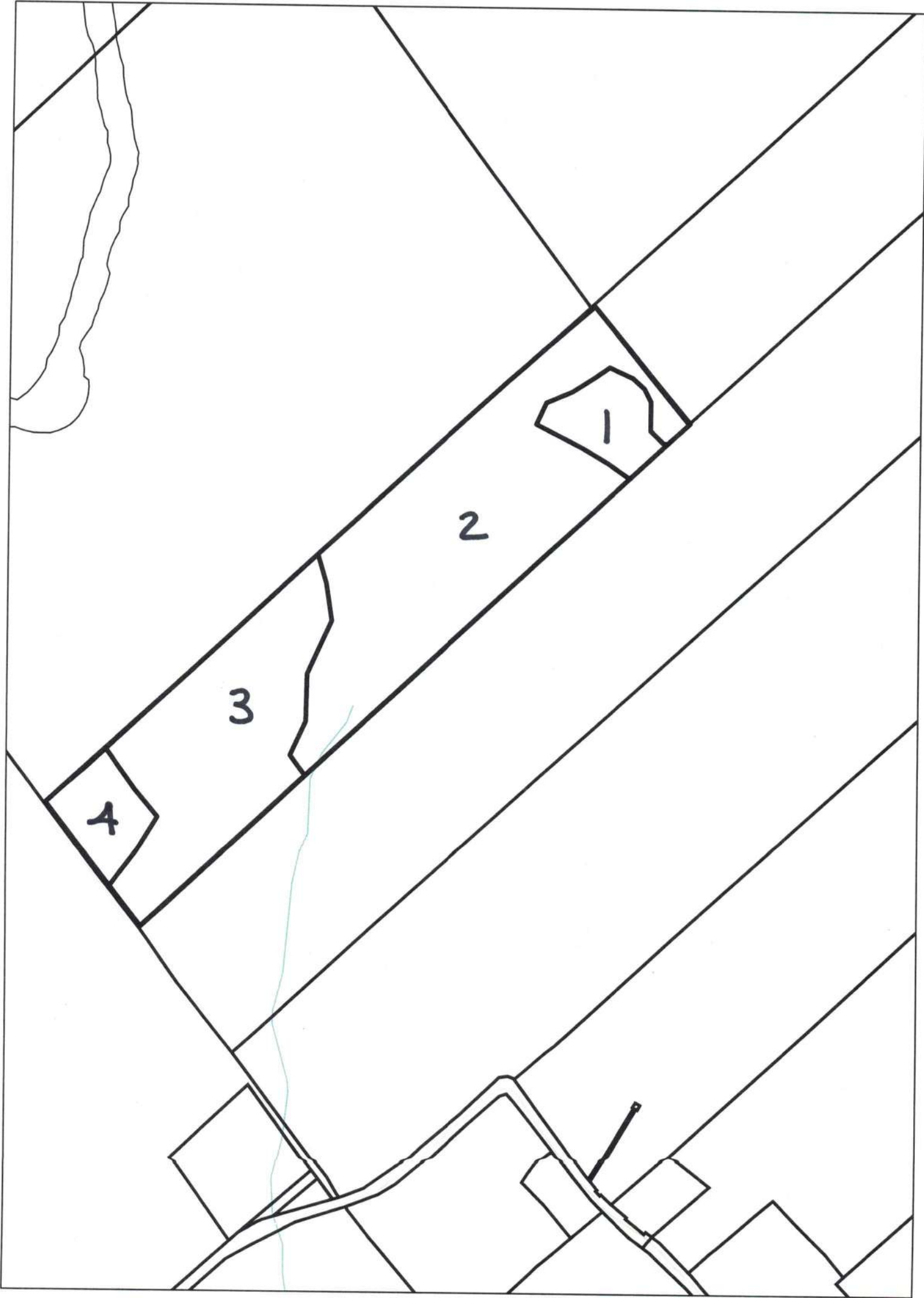
LE(S) PROPRIÉTAIRE(S)	
NOM DU PROPRIÉTAIRE (TITRE DE PROPRIÉTÉ)	NO D'ACTIONNAIRE 3206 DATE DE NAISSANCE
ADRESSE (POUR ENVOI DE CORRESPONDANCE)	LANGUE DE CORRESPONDANCE Français ☒ Anglais ☐
AUTRE PROPRIÉTAIRE	EMAIL NEQ TÉLÉPHONE(S) RÉS : BUR: CEL:
REPRÉSENTANT	Propriétaire d'une forêt privée d'au moins 800 hectares d'un seul tenant : Oui ☐ Non ☒

NO PRODUCTEUR FORESTIER :	0000000045847
NO DU PLAN D'AMÉNAGEMENT :	1231404211073
BLOC :	04
Entretien des lignes de lots. Augmenter le potentiel ligneux de son boisé en y pratiquant des travaux d'aménagement forestiers. Pour les plantations, les essences sont choisies en fonction des caractéristiques du milieu (texture du sol et drainage) et des disponibilités.	
Plan préparé par:	Yves Desrosiers

LOCALISATION DES LOTS				
MRC: APPALACHES		MUNICIPALITÉ (code): SACRE-COEUR JESUS 31130		
DATE D'EXPIRATION DU PAF	RÉGION ADMINISTRATIVE / UNITÉ D'AMÉNAGEMENT / AGENCE	UNITÉ ÉVALUATION	UNITÉ CADASTRALE (code)	RANG (code)
2031-06-04	12 / 321 / 121	R 5925-88-0106	BROUGHTON 0263	QUATRE 04
ÉTAT : A = AJOUT M = MODIFICATION R = RENOUVELLEMENT T = TRANSFERT AN = ANNULER			LOT	SUPERFICIE FORESTIÈRE
			4544662	13.9 Ha
			TOTAL	13.9 Ha

Description de la forêt / Cartographie

Carte forestière



1:5 000



4

3

2

1

Description de la forêt / Cartographie

Carte forestière



1:5 000



1

2

3

4

4-DESCRIPTION DE LA FORÊT / DONNÉES FORESTIÈRES

No. du producteur forestier: 000000045847 Propriété no. 04

No. peup.	Type de peuplement	Essences principales	Superf. approx. (ha)	Densité **	Hauteur (m)	Âge (ans)
001	Feuillu d'ess.tolérantes avec résineux	ERR/ERS/BOJ/BOP/SAB Fi	1.0	B \	18	60
002	Sapiniere à bouleaux blancs	SAB/EPB/BOP/PET/FI	7.3	B \	18	60
003	Plantation d'épinette de Norvege	EPO/ / / / /	4.7	A \	20	40
004	Feuillu d'essences tolérantes	BOJ/ERR/ERS/BOP/SAB PET	0.9	B \	15	50

Source:

☒ photographie aérienne ☐ carte forestière régionale ☒ vérification sur le terrain ☐ inventaire forestier



Équivalences des mesures:

Hauteur: 1 mètre (m) = 3.28 pieds (pi)
Superficie: 1 hectare (ha) = 2.47 acres (ac) = 2.92 arpents carrés
Volume: 1 m3 app. = 0.28 cordes 4' (cd)
 1 m3 app./ha = 0.11 cd/ac

5-TRAVAUX FORESTIERS DE MISE EN VALEUR

No. du producteur forestier: 000000045847 Propriété no.: 04

No.peup	Type de peuplement	Travaux	Superf.	Priorité
001	Feuillu d'ess.tolérantes avec résineux	Éclaircie commerciale feuillu fait à l'abatteuse	1.0	1C
002	Sapiniere à bouleaux blancs	Coupe de récupération totale fait à l'abatteuse	7.0	1C
003	Plantation d'épinette de Norvege	Éclaircie commerciale de plantation fait à l'abatteuse	4.7	1C
004	Feuillu d'essences tolérantes	Éclaircie commerciale feuillu fait à l'abatteuse	0.9	2C

Notes: - Toute prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier peut s'ajouter à cette liste de travaux

Priorité : 1- TRES 2- ASSEZ 3- PEU

Temps de réalisation : C : 0 À 5 ANS L : 5 À 10 ANS

6-REMARQUES

7-ACCEPTATION ET SIGNATURE

Ce plan d'aménagement forestier couvre la propriété ci-haut identifiée. Une modification à cette propriété aura pour conséquence d'invalider ce plan.

Les travaux inscrits dans ce plan visent la mise en valeur de la propriété. Ils sont indiqués à titre de suggestion et leur réalisation n'est donc pas obligatoire.

Des données supplémentaires pouvant s'avérer nécessaires avant de procéder à la réalisation des travaux, il est recommandé au producteur forestier ou, le cas échéant, à son représentant autorisé :

- de consulter son conseiller forestier et de vérifier la réglementation municipale avant d'entreprendre des travaux;
- de noter les interventions réalisées sur la propriété.

Je reconnais avoir pris connaissance du plan d'aménagement forestier;

Je m'engage à faire une gestion durable de ma propriété par l'application des saines pratiques adaptées à la forêt privée.

[Redacted Signature]

Nom

Signature du propriétaire
ou du représentant autorisé

04/06/2021

Date

J'ai élaboré un plan d'aménagement forestier pour la propriété ci-haut mentionnée. appartenant à :

Ce plan est valide jusqu'à la date suivante : 2031-06-04

Je certifie que ce plan d'aménagement forestier est conforme au règlement no 5 de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière, adopté le 16 avril 2014.

Steven Beaurivage

Nom

Steven Beaurivage ing

Signature de l'ingénieur forestier

04/06/2021

Date

Ce plan d'aménagement forestier a été préparé par :

Yves Desrosiers

PAF : 1231404211073

Conseiller forestier

Groupement forestier de Lotbinière-Mégantic

270, rue St-Pierre

Ste-Agathe de Lotbinière (Qué)

G0S 2A0

Tél:(418)599-2828 Fax:(418)599-2856

SITE WEB : GAFLMI.COM

Courriel : LOTMEG@COOPSTEAGATHE.COM

LA PROPRIÉTÉ**Municipalité (code) :** 31130
SACRE-COEUR JESUS**Numéro de producteur :** 000000045847**Unité cadastrale (code) :** 0263
BROUGHTON**Plan d'aménagement :** 1231404211073**Rang (code) :** 04 QUATRE**Bloc :** 04**Lot (s) :** 4544662,**Déclaration de l'ingénieur forestier****Convention d'aménagement forestier avec un organisme de gestion en commun**

Je déclare que les lots ou parties de lot du présent plan d'aménagement forestier sont sous convention d'aménagement forestier avec un organisme de gestion en commun (groupement forestier, société sylvicole, etc.)

Oui ☒ Nom de l'ingénieur forestier : _____No permis : 2020-006Non ☐ Signature : _____Date : 04/06/2021**Déclaration de reconnaissance du producteur forestier et consentement à l'utilisation des renseignements personnels du propriétaire****Déclaration de reconnaissance :**

- ☒ Je consens à ce que les renseignements fournis sur ce document soient utilisés par le mandataire du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs aux fins d'analyse de ma demande d'enregistrement des superficies à vocation forestière et de délivrance d'un certificat de producteur forestier ainsi que pour toutes les communications nécessaires au suivi de mon dossier.
- ☒ Je consens à fournir au mandataire du Ministère tout document essentiel à l'analyse de mon dossier pour l'enregistrement de mes superficies à vocation forestière et à ma reconnaissance en tant que producteur forestier.
- ☒ Je consens à joindre au présent document une copie des comptes de taxes municipales se rapportant aux superficies à enregistrer. Par ailleurs, je joins à ma demande un chèque fait à l'ordre du Bureau d'enregistrement acquittant les droits d'enregistrement.
- ☐ À titre de propriétaire d'une forêt privée d'au moins 800 hectares d'un seul tenant, j'atteste être membre en règle d'un organisme de protection contre le feu.

Consentement à l'utilisation des renseignements personnels :

- ☒ Je consens à ce que les renseignements fournis sur ce document soient transmis à l'agence régionale de mise en valeur des forêts privées concernée ainsi qu'aux personnes mandatées par celle-ci ou par le Ministère pour élaborer ou mettre en oeuvre les différents programmes destinés aux producteurs forestiers reconnus. À défaut de consentir, je suis conscient que l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées concernée ne pourra traiter ma demande tant que je n'aurai pas donné une autorisation écrite à cet effet.
- ☒ Je consens à ce que le Syndicat ou l'Office de producteurs de bois ou l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées responsable de mon dossier utilise les renseignements personnels concernant mon nom et mon adresse pour me proposer divers produits liés au transfert de connaissances (notion qui englobe l'information et la formation) en regard de la protection et de la mise en valeur des forêts privées.
- ☒ Je consens à ce que le Bureau d'enregistrement communique directement avec mon conseiller forestier, dans le cas où une information est manquante ou une précision est nécessaire.

Vous pouvez en tout temps modifier ces choix en remplissant le formulaire "Renseignement personnels" et en le faisant parvenir au Bureau d'enregistrement responsable de votre dossier. Vous pouvez également vous procurer ce formulaire auprès des bureaux d'enregistrement ou sur le site Internet du Ministère.

Signature du propriétaire _____

Date : 04/06/2021**Section réservée au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou aux personnes mandatées par celui-ci**

- ☐ J'atteste que le requérant est reconnu producteur forestier conformément à l'article 130 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.

Commentaires : _____

Date de reconnaissance : _____

Responsable de l'analyse : _____

Signature _____

Date : _____

Déchiquetage et débroussaillage

On retrouve sur cette superficie, un couvert herbacé et arbustif, de faible valeur commerciale, qu'il convient d'enrayer afin de faciliter la mise en terre des plants. Cette intervention consiste à débroussailler mécaniquement à l'aide d'une débroussailleuse à pacage ou de déchiqueter à l'aide d'une pelle mécanique, la superficie, afin d'éliminer la broussaille et les arbustes. Le reboisement comprend la mise en terre de 2000 plants/hectare d'essences résineuse appropriées au type de sol.

Débroussaillage et mise en andains

Le traitement a comme objectif la remise en valeur du site en remplaçant la végétation de faible valeur commerciale par un reboisement avec une essence de qualité. La coupe de conversion consiste à couper totalement les arbres. Les déchets de coupe résultant de cette intervention seront mis en andains pour faciliter la mise en terre des plants. Le reboisement comprend la mise en terre de 2000 plants à l'hectare, d'une essence appropriée au type de sol, répartis le plus uniformément possible.

Récupération, Débroussaillage et Préparation de terrain (coupe de conversion avec volume)

Les facteurs qui déterminent la réalisation d'une coupe de conversion avec volume dans un peuplement sont : la très faible valeur commerciale des arbres et la régénération inadéquate d'essences de valeur en sous-étage. La coupe de conversion avec volume est une coupe totale avec une récolte de bois marchand. Une préparation de terrain comprenant la mise en andains des déchets de coupe sera réalisée afin de faciliter le reboisement. Le reboisement comprend la mise en terre de 2000 plants à l'hectare, d'essences appropriées au type de sol et répartis le plus uniformément possible. Si nécessaire, des travaux de drainage doivent être réalisés afin d'égoutter adéquatement le terrain, ce qui accentuera la croissance et la survie des plants mi en terre. À noter que la totalité des coûts de drainage sera aux frais du propriétaire.

Déblaiement mécanique (Peigne)

Cette intervention consiste à ramasser et mettre en andains les déchets de coupe dans le but de permettre la mise en terre de 2000 plants à l'hectare, d'une ou des essence(s) approprié(s) au type de sol et réparties le plus uniformément possible. Si nécessaire, des travaux de drainage seront effectués afin d'assurer la survie et une bonne croissance des plants. À noter que la totalité des coûts de drainage sera aux frais du propriétaire.

Drainage dénudé et boisé

Afin d'accentuer et de maintenir la croissance des arbres de ce peuplement, un réseau de drainage devra être effectué. Ces travaux comprennent le creusage de fossés principaux et secondaires afin d'abaisser le niveau de la nappe d'eau contenu dans le sol. Ainsi, les racines pourront se développer adéquatement tout en favorisant chez l'arbre une meilleure résistance au vent, aux maladies et aux insectes. Il est à noter que la totalité des coûts de drainage sera aux frais du propriétaire.

Reboisement

Afin de rendre productive cette superficie, nous vous suggérons un reboisement. Ceci consiste à faire la mise en terre de 2000 (résineux) ou 1000 (feuillu) plants à l'hectare, d'une ou des essence(s) approprié(s) au type de sol et répartis le plus uniformément possible.

Regarni

Pour rétablir une densité acceptable de cette plantation, on devra procéder à un regarni. Cette intervention consiste à remplacer les plants morts de façon à obtenir environ 2000 plants à l'hectare répartis le plus uniformément possible.

Dégagement de régénération naturelle

Ce traitement consiste à libérer la régénération en essences désirées ou de créer un environnement propice à l'établissement de celle-ci, par des moyens mécaniques ou manuels, en éliminant la végétation concurrente.

Dégagement de plantation

L'entretien manuel de la plantation vise à contrôler la végétation indésirable nuisant à la croissance des plants. La débroussailleuse avec une lame circulaire ou un couteau à 3 dents sera utilisée pour dégager la plantation des arbustes qui oppriment la plantation. Si nécessaire, un regarni de la plantation pourra être réalisée afin de ramener le nombre de plants à 2000 plants à l'hectare.

Dégagement avec Phytocide

Le traitement a pour but de dégager la plantation des broussailles (plantes herbacées et/ou ligneuses) ralentissant la croissance des plants et pouvant, à certaines occasions, entraîner la mort de ceux-ci par manque de lumière. L'entretien de la plantation avec un produit chimique contrôlera la croissance de la compétition pour une période d'environ deux ans. Ce laps de temps devrait permettre à la plantation d'atteindre un taux de croissance et une taille suffisante pour concurrencer efficacement les plantes herbacées et/ou ligneuses pouvant se manifester (repousser) par la suite. Si nécessaire un regarni de la plantation pourra être réalisée afin de ramener le nombre de plants à 2000 plants à l'hectare.

Coupe d'éclaircie précommerciale systématique

Le traitement consiste à sélectionner un certain nombre de tiges de manière à répartir l'accroissement sur un nombre plus restreint de tiges, mieux réparties et de bonne qualité. L'espacement idéal entre les résineux sera de 2 par 2 mètres et de 3 par 3 mètres pour les feuillus. Cette intervention aura donc pour effet d'augmenter la croissance des arbres résiduels, d'améliorer la qualité et la vigueur des tiges, et par le fait même, d'augmenter leur résistance envers les agents nuisibles. Après le traitement, on retrouvera entre 1500 et 3125 tiges à l'hectare. Le choix des essences à favoriser sera par ordre d'importance : l'épinette, le sapin, le pin, la pruche et le mélèze.

Coupe d'éclaircie précommerciale feuillu par puits de lumière

Cette coupe favorise la croissance de 300 à 500 tiges feuillues à l'hectare bien réparties en vue de produire des bois de sciage et de déroulage de qualité. La technique de dégagement consiste à pratiquer autour des cimes des tiges d'avenir, une couronne de lumière d'environ 0,70 mètres de largeur selon leur développement et leur hauteur dans le peuplement. On s'assure de la croissance en hauteur des tiges sélectionnées en ne prélevant que les arbres qui entravent leur développement. De cette façon, les tiges d'avenir ne sont pas soudainement exposées au soleil, au vent et aux changements brusques de température. Les tiges non coupées, lors de l'éclaircie, complètent le peuplement et peuvent servir de remplaçant advenant la mort de la tige d'avenir sélectionnée.

Éclaircie intermédiaire résineux

Cette coupe est effectuée dans un peuplement dense dont le stade de développement se situe entre l'éclaircie précommerciale et commerciale. L'objectif premier de ce traitement est de dégager les meilleures tiges au 2 mètres. Des chemins de débardage seront effectués afin de récolter le bois coupé.

Éclaircie commerciale de peuplements naturels

Cette intervention se pratique dans les peuplements de forte densité et d'âge moyen. Elle consiste à récolter entre 30 et 40% de la surface terrière initiale du peuplement. Les arbres récoltés sont ceux de moindre qualité afin de permettre aux « élites » d'avoir une meilleure croissance. Les critères de sélection des arbres à favoriser seront par ordre d'importance : l'essence, la qualité, la vigueur et la grosseur des tiges.

Éclaircie commerciale systématique de plantation

Ce type d'intervention se pratique dans des plantations ayant atteint un âge minimum de 20 à 25 ans. Étant donné la diminution d'accroissement de cette plantation et de l'espacement restreint entre les tiges, nous suggérons une coupe d'éclaircie systématique. Ce traitement consiste à récolter de façon régulière une rangée d'arbres sur sept tout en récoltant les tiges de moindre qualité parmi les rangées non-coupées. Le but du traitement est d'augmenter la croissance des arbres laissés sur pied après coupe en récoltant entre 30 et 40% de la surface terrière initiale du peuplement.

Coupe de jardinage

Ce traitement consiste en une coupe périodique pratiquée sur les arbres choisis individuellement ou par petits groupes dans un peuplement de différentes classes d'âge. L'intervention consiste à couper entre 20 et 35% de la surface terrière du peuplement et doit viser à l'amélioration de celui-ci en récupérant les tiges défectueuses ou mal formées sans tenir compte des différentes classes de diamètre. Cette coupe favorise également la régénération du peuplement.

Coupe d'amélioration d'érablière

Cette coupe vise à éliminer les sujets indésirables d'une érablière en état de production afin d'améliorer le rendement en sirop d'érable. Pour ce faire, on enlève les arbres malades, cassés ou morts en créant des petites trouées dans le peuplement et on prélève entre 15 et 20% du volume sur pied. Les érables à conserver sont des sujets de bonne croissance avec une cime bien développée, sans défaut apparent. Enfin, il faut également conserver quelques essences compagnes telles : le bouleau jaune, le frêne blanc, l'orme, le hêtre etc. afin de préserver la diversité et la tolérance du peuplement face aux perturbations naturelles.

Coupe de succession résineuse

L'objectif de la coupe de succession est de former un nouveau peuplement en dégageant la régénération déjà installée en sous-étage. Ce traitement consiste à supprimer le couvert feuillu de faible valeur commerciale afin de favoriser la croissance des résineux en sous-étage. Lors de la coupe, l'exécutant devra porter une attention particulière à la protection de la régénération. Une fois l'étage supérieur enlevé (2 ans suivant la coupe), il faudra éclaircir si nécessaire le résineux de façon à garder environ 2500 tiges à l'hectare uniformément réparties. Les essences à favoriser par ordre d'importance seront : l'épinette, le sapin, la pruche et les feuillus en général.

Coupe de succession feuillue

L'objectif de la coupe de succession est de former un nouveau peuplement en dégageant la régénération déjà installée en sous-étage. Ce traitement consiste à supprimer le couvert feuillu de faible valeur commerciale afin de favoriser la croissance des feuillus de qualité en sous-étage. Lors de la coupe, l'exécutant devra porter une attention particulière à la protection de la régénération. Une fois l'étage supérieur enlevé, il faudra éclaircir si nécessaire le feuillu de façon à garder environ 500 tiges à l'hectare uniformément réparties. Les essences à favoriser par ordre d'importance seront : l'érable à sucre, le bouleau jaune, le frêne blanc etc.

Coupe progressive d'ensemencement

Cette technique consiste à ouvrir le peuplement qui approche la maturité par l'entremise d'une coupe partielle afin de favoriser l'installation de la régénération naturelle. Lors de cette première coupe on conservera sur pied les arbres de meilleure qualité et les plus vigoureux afin de produire les meilleures semences. Le pourcentage de volume à enlever lors de cette coupe varie entre 30 et 50%. La coupe finale s'effectuera lorsque la régénération sera bien installée soit 5 à 10 ans après la coupe.

Coupe sanitaire (assainissement)

L'intervention suggérée dans ce peuplement consiste à récolter les arbres feuillus et les résineux de faible qualité de manière à favoriser les arbres de belles qualités et les plus vigoureux. Ainsi, la régénération, en essences résineuses ou feuillues de qualité pourra aussi commencer à s'installer. Il faut cependant éviter d'éclaircir trop sévèrement le boisé pour ne pas favoriser l'installation des essences indésirables ou de faible valeur et pour éviter les risques de chablis.

Coupe totale avec protection de la régénération et des sols

Étant donné que ce peuplement a atteint ou approche la maturité, nous vous conseillons de couper totalement ce dernier tout en protégeant la régénération présente.

(INFORMATION AUPRÈS DE VOTRE MUNICIPALITÉ CONCERNANT LES RÈGLEMENTS D'ABATTAGE)

1- IDENTIFICATION			No: 1231404210219	
Numéro de producteur: [REDACTED]		Nom, prénom: [REDACTED]		3- PARCELLE
Adresse: [REDACTED]		Code postal: G0S-3C0		No. 002
Tél.travail: [REDACTED]	Tél.rés.: [REDACTED]	Représentant: [REDACTED]	Tél.: [REDACTED]	Sup. ou long. : 13.9
2- LOCALISATION				4-PHOTO AERIEENNE ET CART
Région écologique: 3d-M	Tenure: 200	Code unité d'évaluation: 5925-88-0106		
Municipalité code: 31130	Nom: SACRE-COEUR JESUS			
Cadastre code : 0263	Nom: BROUGHTON	Rang code : 04	Nom: QUATRE	
Lot no: 4544662		No du PAF : 1231404211073	Prop no: 04	
				Photo (1):
				Photo (2):
				Échelle: 1/15000
				Feuillet: 21 L6 SE

5- Résultats et qualité des interventions		
1. Surface terrière résiduelle (m³/ha) :	Résineux	Feuilleux
2. Prélèvement (%) :		
3. Type de débardage :		
4. Blessures aux arbres % :		
5. Volume marchand récolté (m³) :		
6. Aug. qualité des tiges (O/N) :		
7. Nombre de semenciers (qté/ha) :		
8. Potentiel d'entaillages :		
9. Coefficient de distribution % :		
10. Tiges éclaircies ou dégagées : Résineux : Feuilleux : Total :	%	Tiges/ha
11. Tiges totales (éclaircies ou non) :	Résineux	Feuilleux
12. Végétation éliminée (%) :	Herbacée	Ligneuse
13. Hauteur d'élagage :		
14. Nombre de tiges traitées/ha :		
15. Type de protecteur :		
16. Andains ou prélèvement chemin débardage(%) :		
17. Produit ou matériel utilisé :		
18. Quantité à l'hectare :		
19. Nombre de microsites (qté/ha)		
20. Distance entre les fossés (m)		
21. Profondeur fossés principaux (m)		
22. Profondeur fossés secondaire (m)		
23. Bassin de sédimentation (O/N)		
24. État des fossés :		
25. État des ponceaux :		
26. Surface de roulement (m) :		
27. Emprise (m) :		
28. Machinerie ou équipement utilisé :	Abatteuse	
29. Qualité de l'exécution (%) :	95	
30. Respect bandes de protection :	O	
31. Date d'exécution du traitement :	2021-07-20	
32. Travaux réalisés par :	C : conseiller	
33. Largeur des chemins mètre		
34. Largeur des bandes laissées		
35. Diamètre après traitement < 8cm (O/N)		

6- RENSEIGNEMENTS SUR LA PLANTATION						
Essence	Quantité	Type	Densité (tiges/ha)	Espacement (m)	Pépinière	Code de stock
Total :						

7- TRAVAUX EXÉCUTÉS ET DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE													
T.E.G.	Code prod.	Unité	Technique				Exécution					Grand Total	
			Taux	Sous-total	Réd.(%)	Total tech	Bénif	Taux	Sous-total	Réd.(%)	Total exec.		Bénif
G	1326	3.800	0	0.00	0.00	0.00	A	0	0.00	0.00	0.00	A	0.00
			Montant total de l'aide financière:				0.00				0.00	0.00	

8- DONNÉES FAUNIQUE Arbres fruitiers (qté/ha;essence) : Arbres vétérans ☐ ou chicots ☐ (qté/ha) : Autres :	11 - Réserve à l'Agence L'Agence accepte la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription sylvicole et demande de participation financière présentée ____ A cet égard, l'Agence accorde une participation financière au : Producteur forestier reconnu____, et ce, pour un montant de _____ \$ Conseiller forestier accrédité <u>X</u>____, et ce, pour un montant de _____ 0.00 \$ et par conséquent, le(s) reconnaît à titre de bénéficiaire(s) de sa participation financière L'Agence refuse la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription sylvicole et la demande de participation financière présentée ____ Signature de l'Agence _____ Date : _____	10 - Attestation de l'ingénieur forestier ☒ J'atteste que tous les renseignements qui apparaissent dans ce rapport sont véridiques et qu'ils répondent à toutes les autres conditions d'admissibilité contenues dans le cahier d'instructions techniques de l'Agence ☒ J'atteste aussi que les travaux ont été effectués en respect et selon les modalités d'intervention prévues au PPMV de l'Agence
9- AUTRES CRITÈRES D'APPRÉCIATION Le travail a-t-il été effectué conformément à la prescription ? : Oui ÉCLAIRCIE DE PLANTATION	Si non inscrit à la prescription : Oui Non Dérogation à un règlement : ☐ ☒ Ajustement au PPMV : ☐ ☒ Si oui justifications ou précisions : _____ _____ Sélectionné pour la V.O. : ☐	Desrosiers, Y tech f Rapport d'exécution préparé par 2022-02-08 Date Réalisé sous la responsabilité et la supervision personnelle de : _____  <u>2020-006</u> <u>02/03/2022</u> No permis Date No: 1231404210219 22-02 3

1- IDENTIFICATION			No: 1231404210219
Numéro de producteur: [REDACTED]	Nom, prénom: [REDACTED]		3- PARCELLE
Adresse: [REDACTED]	[REDACTED]	Code postal: G0S-3C0	No. 002
Tél.travail: [REDACTED]	Tél.rés.: [REDACTED]	Représentant: [REDACTED]	Sup. ou long. : 13.9
2- LOCALISATION			4-PHOTO AÉRIENNE ET CARTE
Région écologique: 3d-M	Tenure: 200	Code unité d'évaluation: 5925-88-0106	Photo (1):
Municipalité code: 31130	Nom: SACRE-COEUR JESUS		Photo (2):
Cadastre code : 0263	Nom: BROUGHTON	Rang code : 04 Nom: QUATRE	Échelle: 1/15000
Lot no: 4544662		No du PAF : 1231404211073 Prop no: 04	Feuillet: 21 L6 SE

5- Résultats et qualité des interventions		
1. Surface terreière résiduelle (m²/ha) :	Résineux	Feuillus
2. Prélèvement (%) :		
3. Type de débardage :		
4. Blessures aux arbres % :		
5. Volume marchand récolté (m³) :		
6. Aug. qualité des tiges (O/N) :		
7. Nombre de semenciers (qté/ha) :		
8. Potentiel d'entailles :		
9. Coefficient de distribution % :		
10. Tiges éclaircies ou dégagées :	%	Tiges/ha
Résineux :		
Feuillus :		
Total :		
11. Tiges totales (éclaircies ou non) :	Résineux	Feuillus
12. Végétation élimiée (%) :	Herbacée	Ligneuse
13. Hauteur d'élague :		
14. Nombre de tiges traitées/ha :		
15. Type de protecteur :		
16. Andains ou prélèvement chemin débardage(%) :		
17. Produit ou matériel utilisé :		
18. Quantité à l'hectare :		
19. Nombre de microsites (qté/ha)		
20. Distance entre les fossés (m)		
21. Profondeur fossés principaux (m)		
22. Profondeur fossés secondaire (m)		
23. Bassin de sédimentation (O/N)		
24. État des fossés :		
25. État des ponceaux :		
26. Surface de roulement (m) :		
27. Emprise (m) :		
28. Machinerie ou équipement utilisé :	Pelle Hydraulique	
29. Qualité de l'exécution (%) :	95	
30. Respect bandes de protection :	O	
31. Date d'exécution du traitement :	2021-06-23	
32. Travaux réalisés par :	C : conseiller	
33. Largeur des chemins mètre		
34. Largeur des bandes laissées		
35. Diamètre après traitement < 8cm (O/N)		



6- RENSEIGNEMENTS SUR LA PLANTATION						
Essence	Quantité	Type	Densité (tiges/ha)	Espacement (m)	Pépière	Code de stock
Total :						

7- TRAVAUX EXÉCUTÉS ET DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE													
T E G	Code prod.	Unité	Technique					Exécution					Grand Total
			Taux	Sous-total	Réd.(S)	Total tech	Bénif	Taux	Sous-total	Réd.(S)	Total exec.	Bénif	
G	1364	0.647	0	0.00	0.00	0.00	A	0	0.00	0.00	0.00	A	0.00
G	1378	2.000	0.00	0.00	0.00	0.00	A	0	0.00	0.00	0.00	A	0.00
G	1379	2.000	0.00	0.00	0.00	0.00	A	0	0.00	0.00	0.00	A	0.00

Programme : **AR-01**

Montant total de l'aide financière: **0.00**

0.00

8- DONNÉES FAUNIQUE Arbres fruitiers (qté/ha;essence) : Arbres vétérans ☐ ou chicots ☐ (qté/ha) : Autres :	11 - Réserve à l'Agence L'Agence accepte la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription sylvicole et demande de participation financière présentée ____ A cet égard, l'Agence accorde une participation financière au : Producteur forestier reconnu____, et ce, pour un montant de _____ \$ Conseiller forestier accrédité ^X____, et ce, pour un montant de _____ 0.00 \$ et par conséquent, le(s) reconnaît à titre de bénéficiaire(s) de sa participation financière L'Agence refuse la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription sylvicole et la demande de participation financière présentée ____ Signature de l'Agence _____ Date : _____	10 - Attestation de l'ingénieur forestier ☒ J'atteste que tous les renseignements qui apparaissent dans ce rapport sont véridiques et qu'ils répondent à toutes les autres conditions d'admissibilité contenues dans le cahier d'instructions techniques de l'Agence ☒ J'atteste aussi que les travaux ont été effectués en respect et selon les modalités d'intervention prévues au PPMV de l'Agence
9- AUTRES CRITÈRES D'APPRÉCIATION Le travail a-t-il été effectué conformément à la prescription ? : Oui CONSTRUCTION D'UN CHEMIN SUR 647 MÈTRES ET POSE DE 2 PETITS PONCEAUX ET POSE DE DEUX GROS PONCEAUX	Si non inscrit à la prescription : Oui Non Dérogation à un règlement : ☐ ☒ Ajustement au PPMV : ☐ ☒ Si oui justifications ou précisions : _____ Sélectionné pour la V.O. : ☐	Desrosiers, Y. tech. f. Rapport d'exécution préparé par 2022-02-08 Date Réalisé sous la responsabilité et la supervision personnelle de :  Signature Ing. f. 2020-006 02/03/2024 No permis Date No: 1231404210219 22-02 2

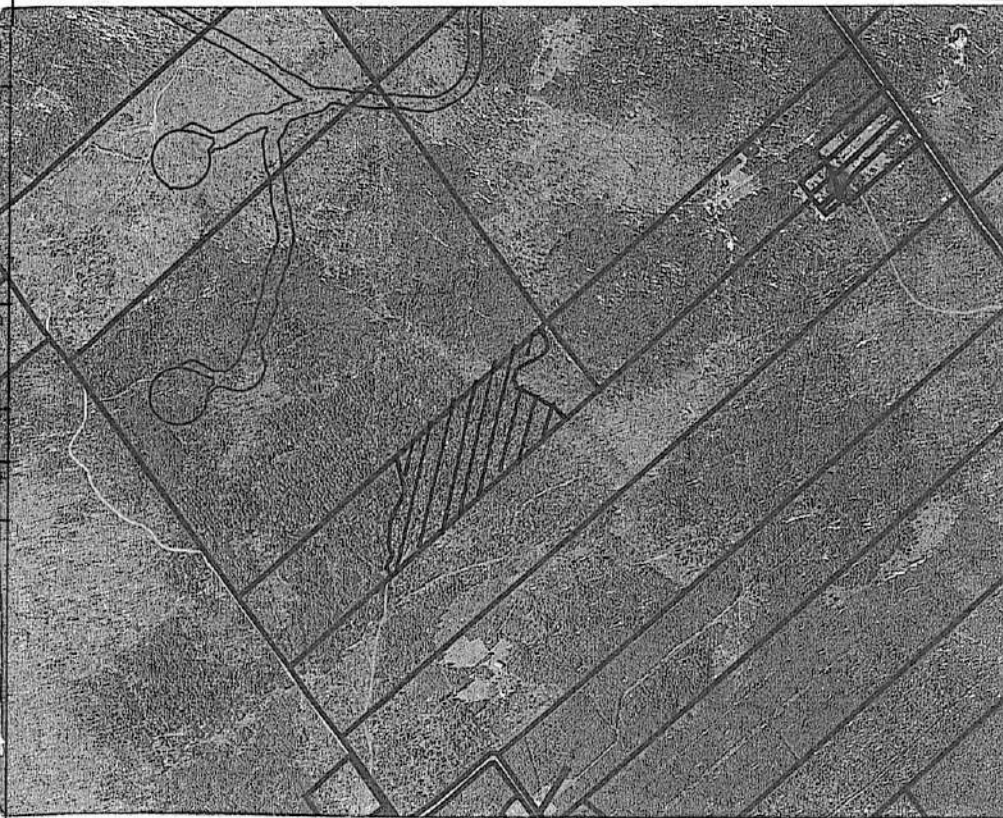
RAPPORT D'EXÉCUTION ET DÉSIGNATION DU OU DES BÉNÉFICIAIRES DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE L'AGENCE

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

Conseiller forestier accrédité : GROUPEMENT FORESTIER LOTB-MEGANTIC

1- IDENTIFICATION			No: 1231404210031
Numéro de producteur: 000000045847 Adresse: [REDACTED] Tél.travail: [REDACTED] Tél.rés.: [REDACTED]			3- PARCELLE No. 001 Sup. ou long. : 6.8
Nom, prénom: [REDACTED] Représentant: [REDACTED]			Code postal: G0S-3C0 Tél.: [REDACTED]
2- LOCALISATION			4-PHOTO AÉRIENNE ET CART
Région écologique: 3d-M Municipalité code: 31130 Cadastre code : 0263 Lot no: 4544662	Tenure: 200 Nom: SACRE-COEUR JESUS Nom: BROUGHTON	Code unité d'évaluation: 5925-88-0106 Rang code : 04 Nom: QUATRE No du PAF : 1231404211073 Prop no: 04	Photo (1): Photo (2): Échelle: 1\15000 Feuillet: 21 L6 SE

5- Résultats et qualité des interventions									
1. Surface terrière résiduelle (m³/ha) :	Résineux	Feuilleux							
2. Prélèvement (%) :									
3. Type de débardage :									
4. Blessures aux arbres % :									
5. Volume marchand récolté (m³) :									
6. Aug. qualité des tiges (O/N) :									
7. Nombre de semenciers (qté/ha) :									
8. Potentiel d'entailles :									
9. Coefficient de distribution % :									
10. Tiges éclaircies ou dégagées : Résineux : Feuilleux : Total :	%	Tiges/ha							
11. Tiges totales (éclaircies ou non) :	Résineux	Feuilleux							
12. Végétation éliminée (%) :	Herbacée 0	Ligneuse 100							
13. Hauteur d'élagage :									
14. Nombre de tiges traitées/ha :									
15. Type de protecteur :									
16. Andains ou prélèvement chemin débardage(%) :									
17. Produit ou matériel utilisé :									
18. Quantité à l'hectare :									
19. Nombre de microsites (qté/ha)									
20. Distance entre les fossés (m)									
21. Profondeur fossés principaux (m)									
22. Profondeur fossés secondaire (m)									
23. Bassin de sédimentation (O/N)									
24. État des fossés :									
25. État des ponceaux :									
26. Surface de roulement (m) :									
27. Emprise (m) :									
28. Machinerie ou équipement utilisé :	Abatteuse								
29. Qualité de l'exécution (%) :	95								
30. Respect bandes de protection :	O								
31. Date d'exécution du traitement :	2021-08-19								
32. Travaux réalisés par :	C : conseiller								
33. Largeur des chemins mètre									
34. Largeur des bandes laissées									
35. Diamètre après traitement < 8cm (O/N)									



A detailed aerial photograph of a forest area, likely a plantation or managed forest. The image shows several distinct plots or sections outlined by thin white lines. Some areas are shaded or have different textures, possibly indicating different tree species or management stages. There are some handwritten or printed labels on the photo, such as 'P1', 'P2', 'P3', 'P4', 'P5', 'P6', 'P7', 'P8', 'P9', 'P10', 'P11', 'P12', 'P13', 'P14', 'P15', 'P16', 'P17', 'P18', 'P19', 'P20'. The overall appearance is that of a technical survey or management plan.

6- RENSEIGNEMENTS SUR LA PLANTATION						
Essence	Quantité	Type	Densité (tiges/ha)	Espacement (m)	Pépinière	Code de stock
Total :						

7- TRAVAUX EXÉCUTÉS ET DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE													
T.E.G.	Code prod.	Unité	Technique					Exécution					Grand Total
			Taux	Sous-total	Réd.(%)	Total tech	Bénif	Taux	Sous-total	Réd.(%)	Total exec	Bénif	
G	1385	2.000	0	0.00	0.00	0.00	A	0	0.00	0.00	0.00	A	0.00
G	1360	2.000	0.00	0.00	0.00	0.00	A	0	0.00	0.00	0.00	A	0.00
G	1357	2.000	0.00	0.00	0.00	0.00	A	0	0.00	0.00	0.00	A	0.00

Programme : AR-01	Montant total de l'aide financière:	0.00	0.00	0.00
-------------------	-------------------------------------	------	------	------

8- DONNÉES FAUNISTIQUES Arbres fruitiers (qté/ha;essence) : Arbres vétérans ☐ ou chicots ☐ (qté/ha) : Autres :	11 - Réserve à l'Agence L'Agence accepte la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription sylvicole et demande de participation financière présentée ____ A cet égard, l'Agence accorde une participation financière au : Producteur forestier reconnu ____, et ce, pour un montant de _____ \$ Conseiller forestier accrédité ^X ____, et ce, pour un montant de _____ 0.00 \$ et par conséquent, le(s) reconnaît à titre de bénéficiaire(s) de sa participation financière L'Agence refuse la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription sylvicole et la demande de participation financière présentée ____ Signature de l'Agence _____ Date : _____	10 - Attestation de l'ingénieur forestier ☒ J'atteste que tous les renseignements qui apparaissent dans ce rapport sont véridiques et qu'ils répondent à toutes les autres conditions d'admissibilité contenues dans le cahier d'instructions techniques de l'Agence ☒ J'atteste aussi que les travaux ont été effectués en respect et selon les modalités d'intervention prévues au PPMV de l'Agence
9- AUTRES CRITÈRES D'APPRÉCIATION Le travail a-t-il été effectué conformément à la prescription ? : Oui COUPE TOTALE EN PARTIE, COUPE DE RÉCUPÉRATION AVEC PROTECTION DE RÉGÉNÉRATION EN PARTIE ET ÉCLAIRCIE FEUILLUE	Si non inscrit à la prescription : Oui Non Dérogation à un règlement : ☐ ☒ Ajustement au PPMV : ☐ ☒ Si oui justifications ou précisions : _____ _____ Sélectionné pour la V.O. : ☐	Desrosiers, Y. tech. f Rapport d'exécution préparé par 2022-02-08 Date Réalisé sous la responsabilité et la supervision personnelle de : _____ Signature Ing. F. 2020-006 05/02/2022 No permis Date No: 1231404210031 22-02 1